

Compte-rendu du CM du 29 novembre 2012

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de :

M. COUTE qui a donné procuration à M. HUET
M. DEMEULEMEESTER qui a donné procuration à Mme PUECH

Absents excusés : M. BENARD

Mme Crambes a été élue secrétaire

Le compte rendu de la séance du 25 octobre 2012 a été voté à l'unanimité.
Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Madame le Maire, rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil municipal en vertu de l'article L 2212.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

1. Gouvernance et délégués du nouvel EPCI

Le nouvel EPCI est la création de la nouvelle communauté d'agglomération Europ'Essonne, issue de la fusion entre l'actuelle CA Europ'Essonne et la communauté de communes du Cœur du Hurepoix, ainsi que de l'extension aux communes de Linas et Marcoussis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de gouvernance et désigne ses trois représentants au sein de la future agglomération :

- Mme Brigitte PUECH
- Mr Gérard COUTE
- Mr Jean-Louis CHINZI

2. Rapport d'activité 2011 de la CAEE

Le film présentant les réalisations de la CAEE est diffusé : décideurs et acteurs y présentent l'avancement des travaux de l'année écoulée, les actions engagées qui améliorent la qualité de vie et préparent l'avenir de notre territoire et de ses habitants. Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le rapport d'activité 2011 de la CAEE

3. Désignation d'un BET pour le projet d'EPA à la pointe des Cerisiers

Madame le Maire rappelle que la municipalité souhaite réaliser un programme de constructions pour personnes âgées dans une zone du PLU classée actuellement en 2AU sur environ 2,3 ha (pointe dite « des Cerisiers »). Ce nouveau programme fera l'objet d'une déclaration de projet et nécessitera la mise en compatibilité du PLU (plans et règlement). La commune travaille en collaboration avec le CAUE Essonne sur ce projet. Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à solliciter un Bureau d'Etude pour accompagner la commune dans la procédure de déclaration de projet.

4. Regroupement des écoles sur le groupe scolaire Les Marais

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire les Marais en une seule école primaire qui sera appelée « Groupe scolaire des

Marais ». Cette fusion permettrait à la commune de disposer de deux structures, l'une au centre-bourg et l'autre à Villebouzin et se justifie pleinement au regard de la répartition des effectifs d'enfants qui aura lieu à l'ouverture de la nouvelle école. L'Inspection Académique, les directrices ainsi que les représentants des parents d'élèves sont favorables à ce projet qui sera effectif à compter de la rentrée 2013.

5. Carte scolaire communale

Compte-tenu de la situation de la commune et de la construction d'un nouveau groupe scolaire à Villebouzin, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide ne pas mettre en œuvre de projet de carte scolaire sur son territoire mais de globaliser, pour l'instant, les effectifs sur le territoire. Cela permettra de mieux gérer la rentrée 2013. En effet, l'Inspection Académique a accepté le principe d'une ouverture de l'école de Villebouzin dès la rentrée de septembre 2013 avec une rentrée des classes provisoires sur l'actuelle école, le temps que les travaux soient terminés.

6. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIGEIF

Dans le cadre de leur politique de création et d'amélioration esthétique des réseaux, la Commune et le Sigeif ont défini et arrêté le programme 2013 d'effacement des lignes aériennes sur la commune.

Ce programme comprend une opération située Rue Saint Sauveur, dans sa partie comprise entre la rue de l'Eglise et la rue du Normande. Après estimation le programme 2013 s'élève à 306 500 € TTC Pour le réseau d'éclairage public, au titre de la redevance R2, « la Commune » percevra de la part du « Sigeif », deux ans après le mandatement total des travaux, une participation financière d'environ 17,70 % du coût total hors taxes afférentes à ce réseau. ERDF financera à hauteur de 40% le montant des travaux. Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIGEIF

7. Modalité de concertation publique - schéma de traversée de la RN 20

Le schéma de référence RN20 approuvé par le syndicat d'étude mixte RN20 a démontré l'intérêt d'aménager un transport en commun en site propre, et a identifié la nécessité de réaliser à court terme la requalification de la RN20 sur les communes de Ballainvilliers, Saulx-les-Chartreux et la Ville du Bois.

Le Département est tenu d'organiser en accord avec les communes concernées la concertation sur ce projet en associant pendant toute la durée d'élaboration du projet les habitants, les associations locales et les autres personnes. Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, délibère sur les modalités de la concertation (exposition, cahier de remarques, diffusion de plaquettes...).

8. Acquisition parcelle E N°744 - rue des jardins

Dans le cadre du prolongement et de l'aménagement de la rue des Jardins, M. KHAMPHOUSONE accepte la vente à la commune d'une parcelle de 10 m² cadastrée section E n° 744. Vu l'accord écrit du 25 octobre 2012 de M. KHAMPHOUSONE, l'acquisition sera effectuée au prix de 1 100 €. Le conseil municipal accepte **à l'unanimité** la transaction.

9. Acquisition parcelle E n°752 - rue des hauts-frenais

Dans le cadre du recensement de l'ensemble des parcelles, dont l'acquisition par la commune reste à finaliser rue des Hauts Fresnais (acquisitions de parcelles et d'emprises d'alignement) M. AIGOIN Jean-Paul, domicilié 7 rue des Hauts Fresnais accepte la vente à la commune de la parcelle de 43 m², cadastrée section E n° 752. Vu l'accord écrit du 17.10.2012 de M. AIGOIN Jean-Paul, l'acquisition sera effectuée au prix de 4 730 €. Le conseil municipal accepte à **l'unanimité** la transaction

10. Décision modificative n°4 - budget principal

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la quatrième décision modificative du budget principal de la commune, exercice 2012.

11. Décision modificative n°1 - budget assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la première décision modificative du budget annexe de l'assainissement.

12. Contrat Phyt'Eaux Cités n°2

la commune s'est engagée dans le dispositif Phyt'Eaux Cités et a obtenu la plus haute distinction pour le travail réalisé (4 trèfles). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention de partenariat qui engage les collectivités dans le programme Phyt'Eaux Cités phase 2.

13. Motion pour le financement des crèches municipales

Les nouveaux modes de subventionnement des crèches municipales votés par la Majorité du Conseil Général le 2 juillet dernier reviendront à diminuer de manière drastique les aides versées jusqu'alors aux Communes. Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la motion qui a pour but de demander au Président de ne pas mettre en œuvre ces nouvelles dispositions en 2013 et de permettre l'ouverture d'un vrai dialogue entre les Villes, le Conseil Général et la CAF .

14. Demande de dérogation pour l'ouverture dominicale du magasin Castorama

Le magasin Castorama a effectué auprès de la Préfecture une demande de dérogation pour l'ouverture du magasin le dimanche. Le conseil municipal, à **la majorité (N. JAUDINOT s'abstient)**, appuie la demande du magasin Castorama en votant une motion.

Le secrétaire de séance



Elisabeth CRAMBES